

# LES MESURES BARRIÈRES EN AUTO-ÉCOLE



## **L'une des questions qui se pose pour une réouverture en toute sécurité est celle du respect des gestes barrières.**

Que ce soit dans les salles d'accueil, notamment pour la préparation de l'examen théorique du Code de la route, ou dans les voitures, où le moniteur et l'apprenti sont tous les deux nécessairement installés à l'avant, il est nécessaire d'adapter un protocole sanitaire adapté et réalisable pour cette activité.

« Un véhicule est un lieu confiné ».

- Nettoyer le poste de conduite, le levier de vitesse entre chaque élève
- Se laver régulièrement les mains
- Porter un masque
- Envisager des aménagements « barrières » dans les véhicules

En attendant les mesures qui devront être précisées par le gouvernement, la SATM vous propose quelques éléments de réponse pour anticiper la reprise d'activités.

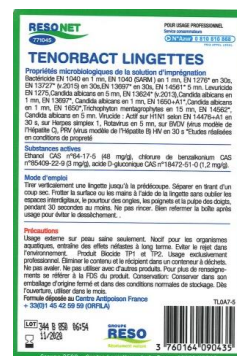
# 1. LES MESURES BARRIÈRES DANS LE LOCAL D'ACCUEIL

- Inciter les clients à formuler leurs demandes à distance par téléphone ou courriel et limiter leurs déplacements en agence en privilégiant les contacts à distance
- Recevoir les clients en agence pour les demandes ne pouvant être réalisées à distance sur rendez-vous ou par filtrage à l'entrée garantissant le respect des gestes barrières
- Ajuster les plages horaires en tenant compte des absences du personnel et des contraintes de continuité de l'auto-école
- Définir et afficher à l'entrée de l'agence les dispositions d'accueil des clients avec toutes les informations utiles (rappel des consignes, organisation du fonctionnement de l'auto-école, modalités d'entrée limitant le nombre de clients en agence, en salle, organisation des files d'attente)
- Matérialiser différentes zones afin de respecter la distance d'un mètre de distanciation physique entre les apprenants et les salariés de l'auto-école (zone d'attente accueil et rendez-vous avec les moniteurs ou agents administratifs)

- Équiper l'accueil d'un écran transparent (largeur minimale de 1 mètre, hauteur de 2 mètres à partir du sol ou 1 m. x 1 m. à partir de la banque d'accueil), d'un film transparent ou de tout autre dispositif d'efficacité équivalente permettant de respecter les règles de distanciation physique
- Accompagner les élèves à distance si possible
- Veiller à organiser le traitement du courrier et de constitution des dossiers de manière à limiter les risques liés aux contacts avec ces surfaces (nettoyage fréquent des mains, consignes de ne pas porter les mains au visage)
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique ou des lingettes pour le nettoyage des téléphones, des stylos et du matériel informatique (a minima en début et fin de poste pour chaque personne – de même dans les bureaux individuels)
- Privilégier l'utilisation d'un stylo personnel par le client lors de la signature de documents. Le cas échéant, nettoyer les stylets et tablettes numériques entre chaque client
- Nettoyer le téléphone partagé avant et après chaque prise de poste
- Pendant la pandémie, suspendre de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelle gardée par l'élève (ou le collaborateur) et jetée par ses soins

## 2. LES MESURES BARRIÈRES DANS LE LOCAL DE COURS THÉORIQUE

- Aérer régulièrement les locaux (si possible)
- Adapter le nombre d'élèves en salle de cours en tenant compte des distanciations physiques recommandées par le Ministère du Travail par rapport à la surface d'accueil dans la pièce, réaliser un plan de placement nominatif pour chaque séance
- Décontaminer chaque appareil de saisie des réponses avant et après chaque séance de « code » avec un produit approprié en pulvérisateur ou lingettes désinfectantes (exemples : Surfanios Premium, Duotec ou tout autre produit présentant une propriété virucide conforme avec la norme EN 14467.
- Des produits vendus en grande distribution répondent à cette attente : exemples



- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique pour que chaque élève se nettoie les mains avant toute utilisation des télécommandes d'enregistrement des réponses



**ADRESSEZ VOUS A  
VOTRE PHARMACIEN  
HABITUEL QUI SAURA  
VOUS CONSEILLER**



- Refuser systématiquement tout élève se présentant sans masque de protection respiratoire. Chaque élève devra jeter son masque à son domicile (enlever toute poubelle du local de cours théorique)
- Proscrire toute mise à disposition de petits « à côtés » dans la salle de cours (café, sucreries...)
- Faire rentrer les apprenants en salle un par un en respectant les distances de prévention (le positionnement en salle débutera par les places les plus éloignées de l'accès d'entrée, pour la sortie de la salle en commençant par le plus près de la sortie)
- Si possible mettre des chaises avec assise en plastique plutôt qu'en tissu. Le cas échéant des housses à usage unique de type garagiste peuvent protéger le mobilier. A changer après chaque cours en portant les EPI recommandés

# 3. LE NETTOYAGE DES LOCAUX

## Première possibilité :

Vous avez souscrit un contrat d'entretien des locaux avec un prestataire spécialisé :

- Exiger qu'il vous fournisse son protocole de désinfection en vue de le mettre en corrélation avec la réalité de vos locaux. En Mayenne des entreprises spécialisées ont entrepris cette démarche.

Exemple à titre informatif :

**LES POINTS DE CONTACT**

Mode Opérateur Spécifique

**DÉSINFECTION\***  
Épidémie/Pandémie COVID-19

**INFORMATION**  
Qu'est-ce que la désinfection ?  
La désinfection a pour but d'éliminer les micro-organismes (bactérie, virus, ...) présents sur les objets, les surfaces verticales ou les sols.

**i** Ainsi, sur le COVID-19, il est nécessaire d'utiliser un produit désinfectant virucide (selon la norme NF 14476) actif sur ce virus.  
La désinfection n'empêche pas les re-contaminations ultérieures, c'est pourquoi elle doit être renouvelée régulièrement.  
La désinfection se réalise toujours sur des surfaces propres : Il faut donc procéder à un nettoyage des surfaces avant la désinfection si cela est nécessaire.

**POINTS DE CONTACT**

**QU'EST-CE QU'UN POINT DE CONTACT ?**  
Un point de contact est une surface qui entre en contact avec les mains.  
Par exemple :

- Poignée de porte
- Téléphone
- Interrupteur, digicode, prise
- Robinetterie
- Télécommande
- Chaise

Le but de la désinfection des points de contact est de limiter la présence du virus sur ces surfaces pour limiter au maximum les risques de transmission du virus d'une personne contaminée vers une autre.

**ENTRETIEN DU MATERIEL**  
Après chaque utilisation, les lavettes sont :  
- Soit lavées en machine à 60° avec une lessive classique et séchées en tambour de séchage  
- Soit rincées soigneusement à l'eau tiède, pulvérisées au désinfectant et étendues pour séchage

**COVID-19**  
Renforçons ensemble l'hygiène de vos locaux!

\* Dans le cadre de ses prestations et conformément aux usages en la matière, l'entreprise de propreté est soumise à une obligation de moyens et ne saurait être tenue pour responsable en cas de départ d'un cas d'infection lié au COVID-19.

10 avril 2020

## Deuxième possibilité :

Vous réalisez vous-même (ou un agent de nettoyage salarié de l'entreprise) réalise l'entretien des locaux.

### **Nous vous rappelons ces quelques consignes importantes.**

- Avant de désinfecter, nettoyer avec un produit nettoyant car la salissure peut empêcher au désinfectant d'avoir accès au germe et donc de le tuer.
- 
- Le recours à un procédé d'application par « pissette » ou par pulvérisateur « pistolet » (pour éviter les débouchages et rebouchages du contenant après avoir imprégné les supports de nettoyage) est préconisé
  - Le support de nettoyage (lingette, lavette, essuie mains, microfibre) doit être prioritairement à usage unique. Une fois utilisé, il doit être jeté dans un sac poubelle qui sera fermé (lien ou anses) chaque jour et jeté dans le circuit d'évacuation classique
  - Le recours à des supports réutilisables, implique un lavage à soixante degrés pendant au moins trente minutes. En effet le virus perd son potentiel infectieux à partir d'une exposition à cinquante -six degrés pendant 20 à 30 minutes



Selon l'INRS (Institut National de Recherches en Sécurité), les produits habituels de nettoyage peuvent convenir, puisque le virus est dégradé par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents ou autres détachants.

Dans le contexte actuel, il peut être difficile de s'approvisionner en produits professionnels adaptés à l'activité du commerce : il est donc possible d'utiliser les produits grand public indéniablement efficaces.





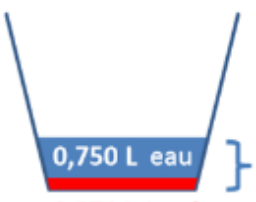

L'Organisation Mondiale de la Santé cite les produits à base :

- **L'eau de Javel** : elle se trouve prête à l'emploi dans de nombreux produits ménagers mais également en solution à diluer. Son nom chimique est hypochlorite de sodium.

Nous vous rappelons que le recours à de l'eau de Javel ne doit se faire qu'avec un pourcentage de 0.5 %. Vous trouverez ci-après les proportions de mélange à réaliser pour obtenir selon le type de contenant vendu dans le commerce une eau de Javel à 0.5 % proposées par le CPIas de la région Bretagne.

- **Le chlore** corrode les métaux, après application il faut donc rincer la surface avec de l'eau

**Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5%**

PRODUIT	DILUTION → l'eau de Javel se dilue dans l'eau froide
 1 bidon de 1 ou 2 litres Eau de Javel à 2,6 %	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>4 L eau 1 L Javel</p> <p>5 Litres dilution au 1/5ème</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>OU</b></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>8 L eau 2 L Javel</p> <p>10 Litres dilution au 1/5ème</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>Bidon de 1 litre à 2,6 %</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Bidon de 2 litres à 2,6 %</p> </div> </div>
 1 berlingot de 0,250 litre Eau de Javel à 9,6 %	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>0,750 L eau 0,250 L Javel 1 berlingot à 9,6%</p> <p>1 Litre</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>PUIS</b></p> <p><b>Nouvelle dilution</b></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>4 L eau 0,750 L eau 0,250 L Javel 1 berlingot à 9,6%</p> <p>5 Litres dilution au 1/5ème</p> </div> </div>

Source : CPIas Bretagne – mars 2020



**Toute solution d'eau de Javel diluée est périmée après 24 heures.**

- **D'ammonium quaternaires** : ce sont les produits que l'on trouve pour un usage dans la cuisine ou la salle de bain – et ce dès lors qu'ils soient sans Javel et que la mention « désinfecte » soit inscrite sur l'emballage. Sur l'étiquette on trouve les composants suivants inscrits : didecyldiméthylammonium chloride, quaternary ammonium compounds

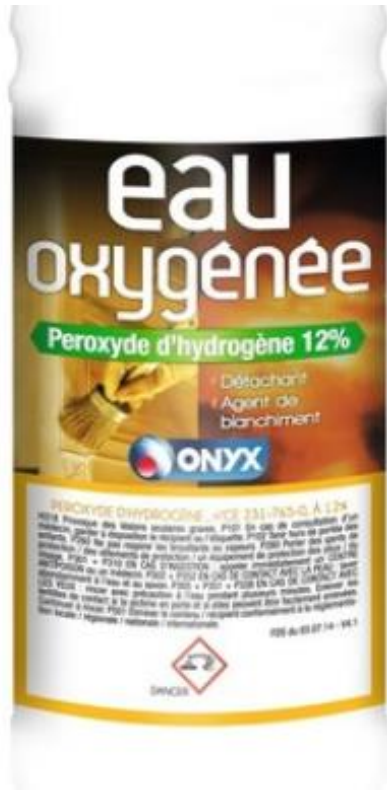


- **Les alcools** : ils se trouvent principalement dans les lingettes à usage unique, les lave vitres, produits pour le sol. On peut lire sur l'étiquette la dénomination des composés suivants : « ethanol, isopropanol, C12-14, ethoxylated...).

**Toutefois et selon l'OMS, il est préconisé d'utiliser des produits contenant au moins soixante 70% d'alcool.**



- **Le peroxyde d'hydrogène, l'acide péracétique :**  
compose très souvent les lingettes à usage unique ou en spray (désinfection des jouets en collectivités par exemple).



**DÉTRUIT 99,92%\***  
bactéries  
virus  
microbes

**\* Ce produit a une double action :**

- Bactéricide selon la norme EN 1276 (5mn) et test d'usage ASTM 2274-3
- Actif sur Influenza A virus (H1N1)

**Précautions d'emploi : Attention** - Provoque une sévère irritation des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin (ORFILA : 01 45 42 59 59). Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera prescrit. Conserver la boîte bien fermée et à l'abri de l'humidité. Sans danger pour les fosses septiques dans les conditions normales d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits désinfectants, type produits de lavage contenant de la javel. Avant toute utilisation, bien respecter les recommandations sur les étiquettes de vos textiles. En cas de doute sur la tenue des couleurs et pour les tissus délicats, faire un essai préalable en immergeant une partie non visible du tissu concerné dans une solution d'eau chaude contenant 1/2 cuillère de poudre SANYTOL. \*Ne pas utiliser sur la laine et la soie.

**Composition :** Ce produit contient parmi d'autres composants : Agents de blanchiment oxygénés entre 15 et 30%. Autres : Enzymes et parfums (Hexyl cinnamal). Substance active biocide (TP2/AP) : acide peroacétique généré in situ 0,13g/L (soit 60g de produit dans le bain de lavage).

**SANYTOL, une gamme complète de produits NETTOYANTS & DESINFECTANTS** pour toute la maison.

Pour tous renseignements, adressez-vous à :

IDEAL Service Consommateurs,  
85 rue Alexandre Dumas - CS 10314  
69518 Vaulx-en-Velin Cedex  
du lundi au vendredi de 9h à 12h.

0 820 80 10 17

**www.sanytol.com**

**850 g**  
FABRIQUÉ EN UE

**PENSEZ AU TRI ! FLACON A RECYCLER**

COSEigne POUVANT VARIER LOCAL EMBLIT  
www.CONSEigneSATE.fr

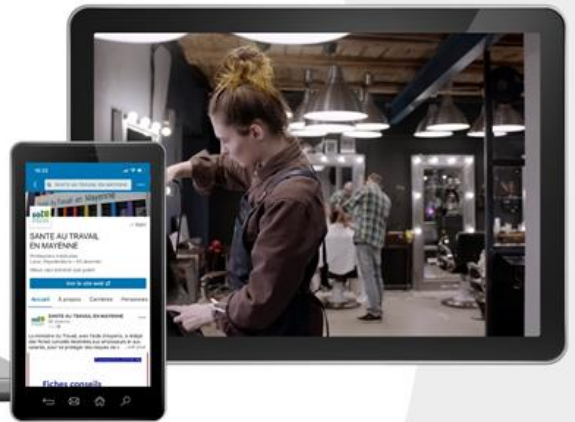
3 045206 382502

A utiliser avant la date indiquée sur le produit (n° lot) : voir emballage

## 4. LES MESURES BARRIÈRES DANS LE VÉHICULE D'APPRENTISSAGE

- Avant l'entrée de l'élève dans le véhicule, positionner des housses de protection jetables (par le moniteur) côté conduite et passager avant droit avant le début du cours d'apprentissage pratique. Il est recommandé de n'avoir qu'un seul élève par cours, de fait la banquette arrière non utilisée devra être recouverte d'une housse plastique changée à chaque fin de journée. Le port de gants à usage unique, jetés après la mise en place est recommandé.
- Faire porter un masque de protection respiratoire à chaque occupant du véhicule à valve expiratoire pour les élèves porteurs de lunettes correctrices pour éviter la buée (risque de diminution de la vision en conduite), les masques réutilisables mis à disposition par le Conseil Général de la Mayenne, peuvent ne pas répondre à cet impératif de sécurité. Des sur lunettes à protection latérale seront également mises à disposition.
- Mettre une solution hydro-alcoolique à disposition de l'élève, appliquée avant d'ouvrir la porte du véhicule.
- Rappeler les règles de bien vivre à bord du véhicule en lien avec la situation liée à la pandémie COVID -19 (ne pas toucher les organes du véhicule non indispensables à la conduite).

- A la fin du cours d'apprentissage pratique, après la sortie du véhicule par l'élève, le moniteur portant des gants de protection à usage unique désinfectera les organes de conduite utilisés par l'élève avec des lingettes désinfectantes.
- Une poubelle placée dans le coffre du véhicule d'apprentissage, équipée d'un sac à déchets de petite contenance (+/- 30 litres) avec des liens de fermeture sera dédiée à recevoir les gants, lingettes et housses de protection de siège.
- Les sacs contenant les effets utilisés seront évacués dans le circuit normal des déchets dans un sac de plus grande contenance équipé de liens (poignées par exemple pour la fermeture) situé dans le local poubelle de l'agence ou dans le coffre par exemple.
- En fin de journée d'apprentissage, le nettoyage intérieur du véhicule sera réalisé au moyen d'un détergent désinfectant conforme à la norme EN 14467 (protocole virucide). Les lingettes ou lavettes à usage unique suivront le même circuit d'évacuation que les déchets produits consécutivement aux séquences de conduite.



REJOIGNEZ-NOUS

-  SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE
-  SATM53
-  SATM53



[www.satm.fr](http://www.satm.fr)